



Inscription d'un point de débat

Vu le code de la démocratie locale, en particulier son article L1122-24 ;

Tenant compte de la déclaration de politique générale ;

Vu l'importance numérique croissante des jeunes à Chastre ;

Vu l'intérêt de porter attention à leurs intérêts et besoins spécifiques, enfants comme adolescents et filles autant que garçons ;

Vu la recherche pour et par les jeunes d'une citoyenneté active via les politiques communales ;

Vu que les jeunes peuvent être atteints et associés de multiples manières par des actions qui mettent en jeu plusieurs compétences échevinales : la jeunesse et affaires sociales, la culture et les sports, l'enseignement, la mobilité...

Le Conseil communal de Chastre débat en séance publique

sur les politiques communales envers les jeunes à Chastre, associant les propositions des divers échevins en la matière